
LA MESSAGERIE LEGALBOX

**Fiche explicative sur la Messagerie LegalBox,
*Solution d'échanges de courriers certifiés et de
lettres recommandées électroniques***

*LegalBox édite une messagerie électronique sécurisée permettant **d'échanger tous types de documents en leur garantissant la même valeur probatoire** que sur papier. Elle fonctionne comme une messagerie traditionnelle mais offre des garanties supplémentaires qui donnent aux courriers une valeur probatoire.*



**Echangez des courriers certifiés et des lettres recommandées,
avec tous vos contacts !**

Envoyez en quelques clics tous vos courriers certifiés, y compris vos courriers réglementés et choisissez votre mode d'envoi :

- **le courrier certifié** : il s'agit d'un envoi avec accusé de réception qui comprend des garanties en termes de cryptage, de traçabilité, d'horodatage, d'intégrité, d'identification, de signature et d'archivage.
- **la lettre recommandée électronique (LRE)** : l'envoi par LRE comprend toutes les garanties du courrier certifié. Il respecte aussi les dispositions légales à savoir l'anonymat de l'expéditeur, le délai de 15 jours et la possibilité pour le destinataire d'accepter ou de refuser le courrier.

La messagerie est accessible à tous, il suffit d'ouvrir gratuitement un compte pour envoyer des courriers à tous ses contacts.

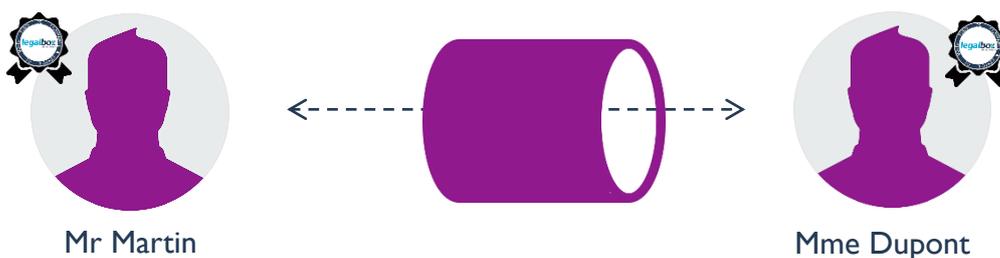


Quels sont les apports d'un échange certifié 100% numérique?

Plus de 350 milliards d'emails circulent tous les jours dans le monde comme des cartes postales sans aucune confidentialité. LegalBox, Tiers de Confiance, vous permet de certifier tous vos envois électroniques.

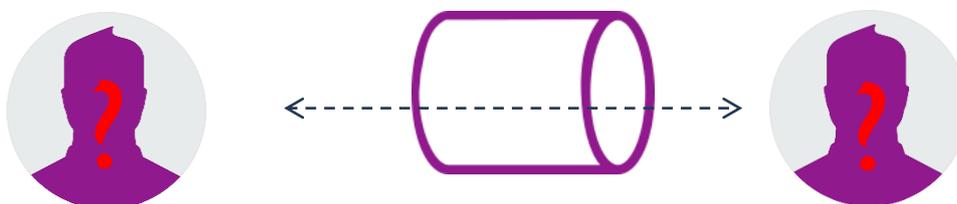
› L'échange certifié :

Le contenu du courrier certifié est inaltérable, chiffré et horodaté, son intégrité est garantie. Les correspondants sont authentifiés de manière certaine et l'expéditeur a la preuve que le courrier a bien été remis au bon destinataire. Dans ces conditions, le courrier certifié est le seul envoi électronique à avoir une valeur juridique.



› L'email classique :

Le contenu de l'email est non-confidentiel, facilement lisible et modifiable par des tiers. Il ne permet pas d'identifier avec certitude l'expéditeur et rien ne prouve qu'il soit bien arrivé au bon destinataire. L'email n'a aucune valeur juridique.





Respect des lois en vigueur

La Messagerie LegalBox est conforme aux lois en vigueur en respectant les textes du code civil relatifs à l'échange de courriers certifiés et au procédé d'acheminement :

- **Valeur de l'écrit numérique (article 1316-1 du code civil) :** « L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité».
 - **Procédé d'acheminement (article 1369-8 du code civil) :** « Une lettre recommandée relative à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat peut être envoyée par courrier électronique à condition que ce courrier soit acheminé par un tiers selon un procédé permettant d'identifier le tiers, de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si la lettre a été remise ou non au destinataire ».
- › La Messagerie LegalBox intègre des fonctions qui garantissent la valeur juridique des courriers certifiés échangés. Les fonctions sont les suivantes :
- Envoyer des courriers **cryptés et horodatés**
 - **Identifier** les correspondants
 - **Tracer** les échanges
 - Obtenir des **accusés de réception**
 - **Signer** les documents échangés
 - **Archiver** les courriers échangés dans un **coffre-fort numérique**
 - **Conserver les preuves** pendant 10 ans



Garantir la valeur juridique et la sécurité des échanges

- › **Pour garantir votre identité et être sûr de celle de vos correspondants, LegalBox a mis en place plusieurs systèmes d'identification :**
 - **La carte de visite** : elle contient les informations principales de l'utilisateur (nom, prénom, adresse email etc.). Celui-ci peut choisir de la partager avec les contacts de son choix.
 - **L'identification par courrier postal** : cette procédure consiste à recevoir un courrier postal à son adresse contenant un code d'activation. Ce courrier permet de vérifier qu'une personne physique ou morale réside bien à l'adresse indiquée. Une fois le code enregistré, l'utilisateur accède au statut "identité vérifiée".
 - **L'identification par certificat électronique** : si l'utilisateur possède un certificat électronique, il peut l'utiliser pour garantir son identité. Une fois le certificat contrôlé, l'utilisateur accède au statut "identité vérifiée".

LegalBox permet aux utilisateurs de garantir la fiabilité de leur identité, soit en présentant un certificat électronique « officiel », soit en saisissant un code d'activation reçu par courrier postal.

- › **La traçabilité : fondement de la valeur juridique du courrier électronique**

La traçabilité est un élément essentiel pour qu'un courrier électronique soit reconnu juridiquement. En tant que **Tiers de Confiance**, LegalBox assure le contrôle, le suivi, la journalisation et la conservation des événements intervenus pendant et après un échange certifié.

Les événements journalisés sont notamment :

- Le **dépôt** du courrier
- **L'acceptation, le refus ou la non-prise en compte** (LRE)
- **L'ouverture** d'un courrier
- **Le téléchargement des pièces jointes**
- La **signature** des pièces jointes
- **L'archivage** du courrier

Ces étapes sont archivées pendant 10 ans dans le coffre-fort électronique® CDC Arkhinéo.

› **Signer légalement sur Internet en utilisant un certificat électronique :**

En tant qu'**expéditeur**, vous pouvez *signer les pièces jointes* avant ou après l'envoi du courrier. En tant que **destinataire**, si l'**expéditeur vous a invité à signer les documents joints**, vous pourrez le faire après les avoir ouverts et lus.

LegalBox intègre un **outil de vérification de signature** qui permet de vérifier qu'un certificat électronique n'a pas été révoqué.

Si vous n'avez pas encore de certificat électronique, vous pouvez **utiliser le certificat LegalBox** pour signer les documents.

LegalBox est compatible avec les certificats électroniques de type X509 délivrés par les autorités de certification du marché et quels que soient les supports utilisés (certificats logiciel, clefs USB, cartes à puce, certificats biométriques...)

› **Archivage numérique :** Archivez les courriers dans le coffre-fort électronique® CDC Arkhinéo, pendant 10 ans et plus.

Que vous soyez expéditeur ou destinataire d'un courrier, **vous pouvez l'archiver à tout moment**. Ce coffre-fort électronique, opéré par une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, a été attesté par un tiers en conformité avec la norme Z42-013 révisée en 2009 au niveau de sécurisation « Renforcé » et la norme ISO 14721 constituant un modèle de référence pour les systèmes ouverts d'archivage.

LegalBox permet également à ses utilisateurs de connecter leur coffre-fort numérique personnel à la Messagerie. Une fois le coffre paramétré, l'utilisateur peut y archiver ses courriers certifiés et ses documents.

LE + LEGALBOX

LegalBox propose **2 moyens pour suivre les courriers :**

- › **Les notifications :** ce sont des messages envoyés automatiquement pour informer d'un nouvel évènement.
- › **L'historique :** présent dans chaque courrier, Il permet d'obtenir **un inventaire horodaté** de tous les évènements.



Une messagerie source d'économies immédiates

L'utilisation de la messagerie permet de réduire considérablement le temps passé au traitement du courrier et de réaliser des économies immédiates sur les affranchissements de courriers recommandés :

	1 ENVOI PAPIER	1 ENVOI LEGALBOX
Coûts impression		
Papier A4 Blanc	0,008 €	0 €
Consommables, maintenance, amortissement imprimante	0,05 €	0 €
Coût humain* (suivi impression)	0,07 €	0 €
Coûts mise sous pli		
Enveloppe	0,012 €	0 €
Coût humain* (pliage + insertion)	0,07 €	0 €
Coûts postaux		
Affranchissement recommandé	4,38 € TTC	2,27 € TTC (Prix d'achat pour 1 LRE)
Coût humain* (déplacement au bureau de poste)	2,25 €	
Total	6,84 €	2,27 €

* Coût humain calculé sur la base du SMIC

Pour l'impression : temps moyen estimé à 30s

Pour la mise sous pli : temps moyen estimé à 30s

Pour le déplacement et l'attente au bureau de poste : temps moyen estimé à 15 min